

STAGE SYNDICAL

"AGIR, SE DÉFENDRE, CONNAÎTRE SES DROITS AVEC SUD ÉDUCATION 92"

Les 13 et 14 décembre 2021

au local SUD éducation 30 bis rue des boulets, Paris

Adhérent-e ou non, militant-e ou non : ce stage est pour toi !

Tu viens d'adhérer à SUD éducation ? Tu n'oses pas encore et tu te demandes ce qu'est un syndicat ? Tu aimerais en savoir plus sur l'histoire du syndicalisme ?

Tu as du mal à monter une section SUD dans ton établissement ?

Ton/ta chef-fe te met toujours des bâtons dans les roues, tu veux connaître tes droits ?

Tu as envie de sortir la tête du guidon pendant 2 jours et d'échanger avec des camarades de lutte sur tes pratiques militantes ?



PROGRAMME DU STAGE

Lundi 13 décembre

9h : Accueil

9h30 : Présentation du stage, tour de table des attentes

10h15-11h : Histoire de SUD éducation et de Solidaires

11h15-12h30 : Atelier 1

14h : Débats mouvants

14h30-15h45 : Atelier 2

16h-16h30 : Restitution des ateliers

APERÔ autogéré ouvert à tou-te-s !

Mardi 14 décembre

9h : Accueil

9h30-10h30 : Thématique politique ou pédagogique à définir

10h45-12h : Atelier 3

13h30 : Théâtre forum

14h30-15h45 : Atelier 4

16h30 : Restitution des ateliers + bilan du stage

Le syndicat
Solidaires

éducation
Sud 92

30 bis rue des Boulets, 75011 Paris,

01 43 70 56 87 / 06 12 92 11 43

Sudeducation92@gmail.com

<http://www.sudeducation92.ouvaton.org/>

ATELIERS POSSIBLES

Ateliers possibles (éventuellement modifiables selon les besoins)

- 1/ défendre collectivement les droits de tous les personnels : cas pratiques.
- 2/ droits syndicaux et usages (panneaux, diffusion de tracts, réunions, stages, grève), où trouver les textes de base.
- 3/ militer dans son établissement (1er/2nd degré) : comment animer une RIS, une HIS, comment créer, faire vivre une section.
- 4/ outils syndicaux internes et externes : lettres d'information, écriture de tracts, journaux, site internet.

Comment s'inscrire ?

En adressant une demande écrite à ta hiérarchie **avant le 13 novembre 2021**. Cette demande est à adresser à la rectrice dans le secondaire, au président-e d'université dans le supérieur, au DASEN dans le primaire, au président-e de la collectivité pour les agents territoriaux.

Pour nous informer de ta participation :

Avec le formulaire en ligne, <https://framaforms.org/stage-syndical-agir-se-defendre-connaître-ses-droits-avec-sud-education-92-1630576047>, ou par courriel à sudeducation@gmail.com

Modèle de demande

(lieu, date)

Mme la DASEN s/c de l'IEN de la ... circonscription, OU Mme la Rectrice, OU M. le président du Conseil Départemental/Régional s/c du chef d'établissement

Je soussigné-e (nom, prénom, corps, affectation), demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de deux jours, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation qui se déroulera les **13 et 14 décembre 2021** à Paris, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires, 31 rue de la Grange aux belles, 75010 Paris.

(Signature)

Les stages syndicaux, un droit !

Tout personnel a droit à **12 jours de stage** de formation syndicale par an. La hiérarchie (DASEN et Rectrice) ne peut refuser que pour nécessité de service, dûment motivée et ce au plus tard 15 jours avant la date du stage (sans réponse dans les 15 jours qui précèdent, la demande est réputée accordée).

La demande est à faire au moins un mois avant, soit le 13 novembre au plus tard.

Prévenez-nous en cas de problème.